GROUPE OCCITANIE UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

LA BIENTRAITANCE L'ÉTHIQUE

GUIDE PRATIQUE

savoir & comprendre

La loi du 2 janvier 2002, qui rénove l'action sociale et médico-sociale, impose à tous les établissements médico-sociaux de centrer la personne accompagnée au cœur du dispositif, de mettre en avant le respect de ses droits et de ses libertés individuelles.

Promouvoir une politique de bientraitance et mener une réflexion éthique permet de garantir une écoute, une adaptation à une situation donnée et une valorisation de l'expression des personnes accompagnées.

- Bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre.
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la Maltraitance.
- Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Un groupe de l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

COMPRENDRE LA BIENTRAITANCE

" La bientraitance n'est pas seulement l'absence de maltraitance mais une démarche active que la Haute Autorité de Santé définit comme une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins, respectueuse de ses choix et de ses refus. "

Qu'est-ce qu'une réflexion éthique ?

L'éthique est une démarche de réflexion qui permet d'aboutir à la décision la plus adaptée dans un contexte donné.

Elle « vise à déterminer le « bien agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées ». Recommandation de l'HAS (ANESM 2010).

La réflexion éthique repose sur un questionnement pouvant émerger des professionnels, des personnes accompagnées ou de leur entourage.

A quoi sert la bientraitance ?

01 Apporter à chacun ce qui lui convient le mieux

02 Respecter la dignité et l'intimité de la personne accompagnée

03 Personnaliser la prise en charge de la personne accompagnée

04 Considérer la personne accompagnée dans sa globalité

05 Rechercher son bien-être

DÉMARCHE DE BIENTRAITANCE ET QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE

LIEUX D'EXPRESSION ET D'ÉCHANGES

- Comité ou groupe Bientraitance Ethique (réflexion continue)
- Café expression, groupe de paroles ou forums
- Conseil de la Vie Sociale (CVS)

DÉROULEMENT

- Entretien avec les référents
- Rédaction :
  - Rapport circonstancié
  - Fiche de Signalement d'Événement Indésirable (FSEI) si nécessaire
  - Respect de la confidentialité, dans la limite du cadre de la loi
- Constitution éventuelle d'un groupe de travail (analyse de la situation)

PÉRIMÈTRE

- Etablissement d'accueil
- Structures d'accueil externes (exemple : lieux de stage)

LIMITES

N'a pas vocation à :

- Gérer les conflits interprofessionnels
- Faire remonter les mécontentements concernant l'organisation de l'institution

RÉFÉRENTS

- Animer et déployer la culture bientraitance (personnes accompagnées et professionnels)
- Prévenir des situations de « non bientraitance »
- Favoriser le questionnement éthique en lien avec la recommandation de l'HAS

SIGNALEMENT

Comment :

- Demande écrite / Demande orale
- Fiche qualité

Par qui :

- Personne accompagnée
- Référent bientraitance (pro et PA)
- Professionnel de l'établissement
- Représentant légal

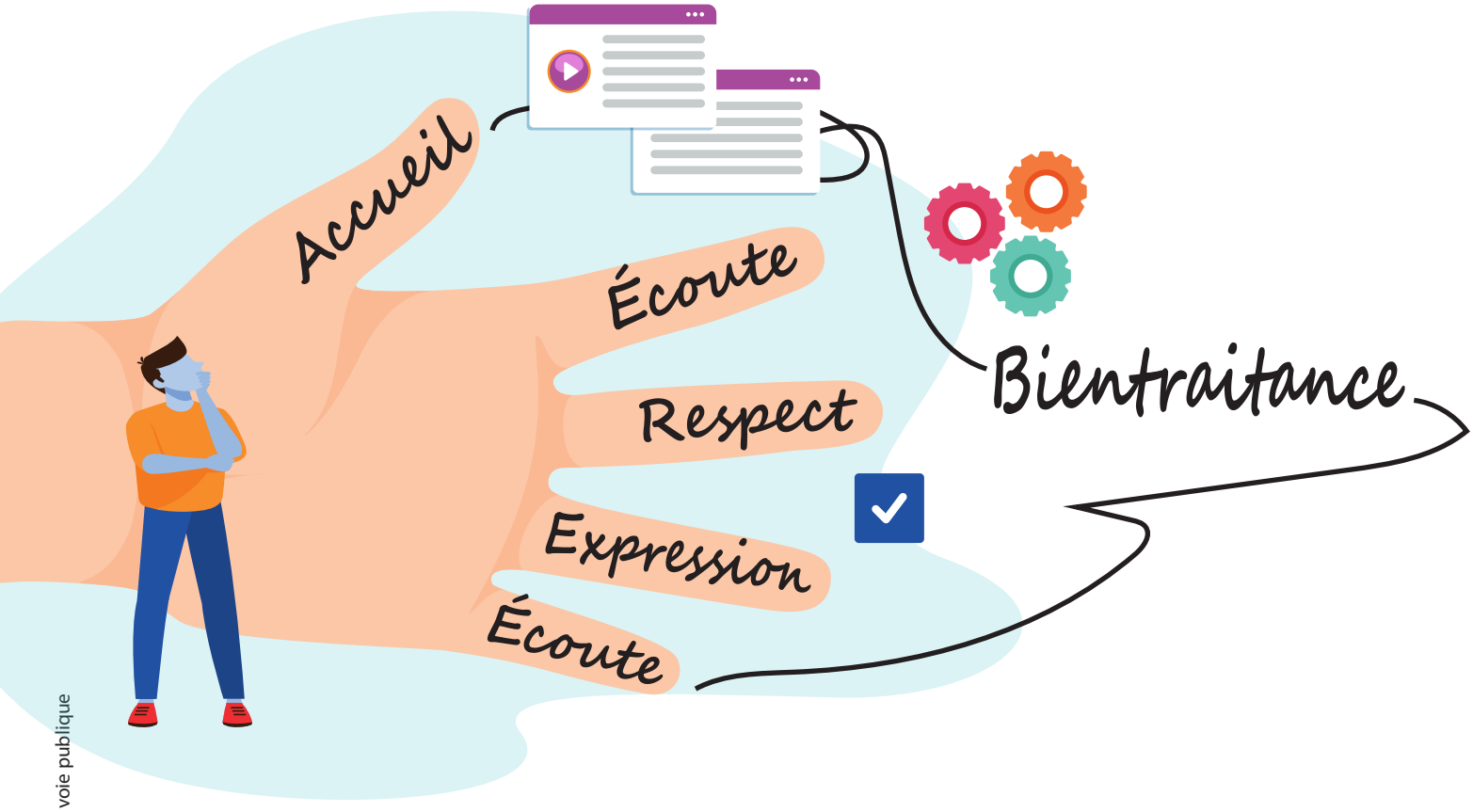

Nom de l'établissement - Nom du référent

GROUPE UGECAM OCCITANIE

515, avenue Georges Frêche
CS 20004
34174 Castelnau-Le-Lez cedex

ugecam.ug-oc@ugecam.assurance-maladie.fr

UGECAM OCCITANIE | Équipe bientraitance - Rédaction / Carole GREZES - Infographiste | Q-F-guide bientraitance - Janvier 2021 | Ne pas jeter sur la voie publique